

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Séance du Jeudi 9 Mai 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports: 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 8.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents: M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT

<u>Etaient absents</u>: M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Thierry MORTON, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote:

Mandants: J. KRIEGER, A. POULIN, S. RUTKOWSKI, A. LORIGUET

Mandataires : A. BLESSEMAILLE, F. PRESSE, M. FELT, F. TAILLARD

SPL AER (Agence Economique Régionale) - Vie sociale

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé:

En respect des dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), la SPL AER sollicite la CAGB, en tant que collectivité actionnaire, pour autoriser l'évolution de la composition de son capital : en effet, la Région BFC envisage la cession d'une action à cinq communautés de communes pour permettre leur entrée au capital de la SPL AER.

Cette opération modifie peu la répartition actuelle du capital dans lequel la Région BFC reste largement majoritaire à plus de 90%.

L'Agence Economique Régionale est un outil qui a pour objet d'accompagner le maintien et le développement économique des entreprises sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté. et de le rendre attractif pour faciliter de nouvelles implantations. A titre d'exemple, l'AER s'est récemment positionnée sur le programme « Territoires d'Industrie ».

L'AER est une société publique locale, dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités. Elle travaille uniquement pour le compte de ses collectivités actionnaires. La CAGB détient une action sur les 200 qui composent le capital. La Région est actionnaire majoritaire avec plus de 90% des parts.

En respect de l'article L1524-1 du CGCT, la SPL AER a sollicité la CAGB pour autoriser son élu représentant à approuver le projet de cession d'actions par la Région à cinq communautés de communes intéressées pour entrer au capital de l'AER.

L'opération se ferait par cession d'une action de la Région à chaque collectivité, soit 5 actions au total. La Région prévoit de délibérer les 27 et 28 juin prochains.

Les Communautés de communes identifiées sont : Pouilly en Auxois / Bliany sur Ouche. Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, Sud Nivernais, Le Tonnerois en Bougogne et Chablis (cf annexe 1)

Ce processus de cession est conforme aux intentions annoncées lors de l'augmentation de capital de l'AER par la Région BFC sur laquelle la CAGB avait délibéré en mai 2018.

La Région BFC conserve une large majorité et l'opération ne modifie pas les conditions de gouvernance.

M. A. BLESSEMAILLE(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le principe de la modification du capital social de la SPL AER par cession d'actions de la Région BFC, sous réserve du vote en ce sens par la Région BFC,
- autorise son représentant, M. A. BLESSEMAILLE; à voter en faveur de ces opérations dans les instances de la SPL AER. Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Reçule 21 MAI 2019 Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Délibération du Bureau du Jeudi 9 Mai 2019 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Annexe 1 : Projet actionnariat

PROJET - ACTIONNARIAT AER 2019 ACTIONNARIAT VALIDE		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE SAÔNE		
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES		
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE	
Dépt 58	AGGLOMÉRATION NEVERS	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE, NIÈVRE ET BERTRANGES	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE, VIGNOBLES ET NOHAIN	
Dépt 71	MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE SAONE ET GROSNE	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT CYR MÈRE BOITIER	
	LE GRAND CHALON AGGLOMÉRATION	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS MORVAN	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE BRESSE	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	
	COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU	
Dépt 89	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PUISAYE FORTERRE	
	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON, VÉZELAY MORVAN	
	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS	
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JOVINIEN	

1 -1	
	GRAND BESANÇON
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND PONTARLIER
	PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MORTEAU
Dépt 25	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DES PORTES DU HAUT DOUBS
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MAICHE
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 2 VALLÉES VERTES
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOUE LISON
	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE VESOUL
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GRAY
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'HÉRICOURT
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LURE
Dépt 70	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 RIVIÈRES
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL MARNAYSIEN
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTÉ
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS VILLERSEXEL
	GRAND DOLE
	ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMÉRATION
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Dépt 39	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES LACS
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PETITE MONTAGNE
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA ARCADE
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS, POLIGNY, SALINS, CŒUR DU JURA
	GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Dépt 90	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD TERRITOIRE

INTÉGRATIONS 2019		
25	Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs	
58	Communauté de communes Sud Nivernais	
25	Communauté de communes Doubs Baumois	
89	Communauté de communes Tonnerrois en Bourgogne	
89	Communauté de communes du Chablis	
21	Communauté de communes Pouilly en Auxois / Bligny sur Ouche	